

Projet de délibération n° 22

REPRESENTATION D'YVETOT NORMANDIE AU SEIN DE CAUX CENTRAL – ELECTION COMPLEMENTAIRE

Administration générale

Institution

Désignation des représentants

*

Monsieur Gerard CHARASSIER présente le rapport suivant :

Yvetot Normandie a délégué à Caux Central les missions suivantes :

- En matière d'eau potable : production, transport, stockage et distribution
- En matière d'assainissement collectif : contrôle de raccordement au réseau public de collecte, collecte et transport des eaux usées, épuration des eaux usées, élimination des boues
- En matière d'assainissement non collectif : contrôle de la conception et de l'entretien des installations d'ANC, entretien et travaux de réhabilitation des installations d'ANC existantes.

Le 8 septembre 2020, nous avons désigné nos représentants au sein de Caux Central. Nous avons décidé d'autoriser des conseillers municipaux à nous représenter.

Suite à la disparition d'un conseiller municipal nous représentant, il convient de procéder à une élection complémentaire.

La commune concernée étant Saint-Clair-sur-les-Monts, M. DEMAZIERES a été sollicité pour proposer un remplacement.

M. DEMAZIERES se porte candidat.

Pour rappel, l'élection des représentants de la collectivité doit être opérée au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Cependant, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,

Article unique – De proclamer M. Mario DEMAZIERES représentant d'Yvetot Normandie au Caux Central.

* * *

Annexe(s) : 0

•